



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



Règlement Officiel du 10^{ème} Concours International « Génies en Herbe OHADA »

1. Généralités

Le Concours international « Génies en Herbe OHADA » (GHO) est au départ une initiative de Pierre Olivier LOBE lancée sous le couvert de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire (AEJCI), qui vise à promouvoir et vulgariser les instruments juridiques de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Aujourd'hui, le Concours est organisé sous le couvert d'une autre entité morale, spécialement créée à cet effet. Il s'agit du **Comité International Génies en Herbe OHADA (CIGHO) désigné Comité International**.

Le Concours est itinérant et se tient chaque année dans un pays différent, de préférence celui qui assure la présidence de l'OHADA, si les conditions le permettent.

L'administration du Concours incombe au Comité International qui met en place, pour chaque édition, un *Staff Exécutif* dirigé par le Président du Comité, le Project Manager du Concours.

1

2. Les participants

Le Concours est ouvert à l'ensemble des pays membres et non membres de l'OHADA. Il faut toutefois distinguer les participants de la compétition estudiantine de ceux de la compétition professionnelle.

Pour la compétition estudiantine - Chaque pays participant doit présenter une équipe. Cela suppose que des éliminatoires nationales soient organisées pour la sélection d'une équipe.

Dans les pays où une présélection nationale n'a pu s'organiser faute de Coordination nationale, l'équipe qui aura manifesté au Comité International sa volonté de participer au Concours, et qui en remplit les conditions, sera autorisée à prendre part à la phase internationale.

Les équipes devront être constituées de personnes régulièrement inscrites dans une Faculté de Droit ou dans tout autre Institut où est enseigné le Droit.

Est exclu de cette compétition tout professionnel.

Aucun candidat ne devra être âgé de plus de 30 ans au 31 décembre 2018.

Les équipes devront être composées de trois (03) membres, avec la présence obligatoire d'un garçon ou d'une fille au moins. Toute équipe participante qui ne respecterait pas une telle composition se verra retranchée 30 points à l'issue de la phase éliminatoire internationale.

Aucun candidat ne peut participer plus d'une fois au Concours.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



En dernier ressort, le Comité International décide de qui est éligible au Concours. Cela n'exclut pas le droit pour toute équipe de saisir ledit Comité par voie écrite de toute contestation relative à la composition d'une équipe.

Chaque équipe sera accompagnée **d'un encadreur**.

Si une équipe éprouve le besoin de s'adjoindre un membre supplémentaire, le Comité International ne prend pas en charge son séjour. Il ne prendra aucune disposition concernant ce dernier.

Pour la compétition professionnelle – La seule condition de participation est le critère de l'âge. Le candidat ne doit pas être âgé de plus de **40 ans** au 31 décembre 2018.

3. Modalités de participation

- Pour la Compétition estudiantine, chaque équipe doit s'acquitter de frais d'inscription et prendre en charge ses frais de déplacement.

Les frais d'inscription à la phase internationale s'élèvent à la somme de **150 000F CFA / équipe, payable au plus tard deux (02) semaines avant l'ouverture de la phase internationale**. Il s'agit d'une contribution aux charges relatives à l'hébergement et la restauration des participants supportés par l'Organisateur.

NB : Les frais d'inscription doivent être payés dans leur totalité en une fois. Ils restent acquis au Concours même en cas de retrait de l'équipe.

Chaque équipe est seule responsable de ses frais de voyage vers le lieu de la compétition (titre de transport et visa/ autorisation de voyage). Le Comité International ne pourra offrir qu'un appui technique à l'équipe (lettre d'invitation, lettre de recommandation).

- Pour la Compétition professionnelle, il n'y a aucun frais d'inscription.

4. Langue

La langue du Concours est le français.

5. Calendrier de la phase internationale

La phase internationale du Concours est prévue pour se tenir **du 1^{er} au 06 octobre 2018**. Le programme détaillé sera communiqué ultérieurement.

6. Déroulement du Concours

Le concours se subdivise en deux compétitions : l'une estudiantine et l'autre professionnelle

- **Pour la compétition estudiantine**, les équipes participantes au Concours s'affronteront dans deux poules dite A et B d'un minimum de trois (03) équipes (en fonction du nombre de pays participants).



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



A l'issue de cette manche éliminatoire, les deux (02) premières équipes de chaque poule seront qualifiées pour les demi-finales et les vainqueurs de celles-ci iront en finale. Le Comité peut modifier cette règle en fonction des circonstances.

Les candidats s'affronteront au cours de deux (02) catégories d'épreuves : les épreuves écrites et l'épreuve orale.

- **Les épreuves écrites** : elles sont au nombre de trois (03) :
 - les Questions à Choix Multiples (QCM)
 - l'Intégration Africaine (IA)
 - le Qui suis-je ? (Q)
- **Les Questions à Choix Multiples** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers plusieurs propositions de réponse. Il sera soumis aux compétiteurs dix (10) questions de dix (10) points chacune et ils auront, à cet effet, deux (02) minutes pour y répondre. Les questions portent essentiellement sur les textes de l'OHADA.
- **L'Intégration Africaine** : L'OHADA étant un outil d'intégration africaine, il ait apparu utile au Comité International d'accorder une vitrine au concept de l'Intégration Africaine à travers ses Hommes, ses Institutions et des Dates. Ainsi, les candidats auront à répondre pendant deux (02) minutes, trente (30) secondes à dix (10) questions portant sur les Etats africains relativement à la culture, à l'histoire, à la géographie, etc.
- **Le Qui suis-je ?** : Il s'agit de trouver la bonne réponse à travers un faisceau d'indices. Chaque indice compte pour un nombre de points précis. Il s'agit d'une épreuve de rapidité où la première équipe à donner la bonne réponse obtient les points de l'indice et met fin à l'épreuve.

1^{er} indice : 30 points ; 2^{ème} indice : 20 points ; 3^{ème} indice : 15 points ; 4^{ème} indice : 10 points ; 5^{ème} indice : 5 points.

- **L'épreuve orale : La plaidoirie** : Cet exercice est un procès simulé. Chaque équipe constituera un collège d'avocats fictifs, chaque collège devant jouer à la fois le rôle de requérant et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Il s'agira d'argumenter sur des problèmes de droit posés dans un cas hypothétique.

Les plaidoiries orales dureront dix-huit (18) minutes pour chaque équipe, à raison de quinze (15) minutes en principale et trois (3) minutes pour la réplique et la duplique. Les questions ne seront posées par les membres de la Cour qu'à la fin des quinze (15) premières minutes de chaque équipe. Aucun membre de l'équipe ne peut parler plus de sept (7) minutes, ni moins de trois (3) minutes.

Les candidats devront présenter également leurs conclusions écrites (Mémoire demandeur et mémoire défendeur), qui seront corrigés par un jury indépendant de trois (03) personnes, composé d'enseignants d'université et/ou d'avocats. Les mémoires doivent être envoyés par fichier numérique au Comité International à l'adresse geniesenherbeohada@gmail.com un mois avant la tenue de la phase internationale.

Chaque équipe devra également fournir au Comité International **huit (08) exemplaires tapuscrits** de chacun des mémoires le jour de la cérémonie d'ouverture du Concours.

Les règles pratiques de la compétition seront précisées aux participants avant le début de la compétition.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



- **Pour la compétition professionnelle**, il s'agit d'écrire un article sur un sujet relatif à l'OHADA. Pour l'édition 2018, le thème est :

« La vulnérabilité des parties dans les contrats consacrés par l'Acte uniforme portant droit commercial général »

Les caractéristiques de l'article sont les suivantes :

- Marges : Haut/Bas : 2,5 cm ; gauche/droite : 2,5 cm
- Police : Times New Roman 12
- Interligne : 1,5
- Taille : minimum quinze (15) pages, maximum vingt-cinq (25) pages
- Ne pas avoir déjà fait l'objet d'une publication.

NB : Les candidats ne doivent pas être âgés de plus de 40 ans au 31 décembre 2018.

7. Réclamations

Les réclamations des compétiteurs sont recevables à la fin de l'épreuve contestée. Elles sont adressées au jury de la rencontre. Si la réclamation porte sur le contenu de l'épreuve et particulièrement sur la formulation d'une question, le jury statue avec l'assistance obligatoire de la Commission Scientifique. Au cas où le Jury et la Commission scientifique ne s'accordent pas, la décision du jury sera retenue. Si la réclamation porte sur le total des points d'une manche, le jury statue discrétionnairement. La réponse à la réclamation sera donnée à la fin de la rencontre.

Toute autre réclamation, relative à la compétition, est à adresser à la Commission Scientifique

4

8. Jury

Le Jury de la compétition estudiantine est différent de celui de la compétition professionnelle. Dans les deux cas, la fonction est gratuite.

Pour la compétition estudiantine - Le jury des épreuves écrites se distingue de celui de l'épreuve orale (plaidoirie). Quel que soit le jury, il est composé en nombre impair. En cas de nécessité la Commission Scientifique peut désigner l'un de ses membres ou toute autre personne pour prendre part au jury.

Pour les éliminatoires, le jury de la plaidoirie sera composé par les encadreurs des équipes de la poule dans laquelle leurs candidats ne jouent pas. A défaut, la Commission Scientifique formera un jury.

Pour la finale, le jury de la plaidoirie sera constitué par des professionnels désignés par le Comité International en collaboration avec le Co-organisateur de l'édition concernée. Ce jury devra comprendre au moins un membre d'une nationalité différente des autres. Sera membre du jury de la finale, un encadreur désigné par la Commission scientifique.

Pour la compétition professionnelle - Le Jury se compose de professeurs d'université de différentes nationalités. Ce sont les professeurs BADJI Patrice Aristide (Université Cheikh Anta Diop du Sénégal), GUEDEGBE Samson Igor (Université Abomey-Calavi du Bénin) et TALFI IDRISSE Bachir (Université Abdou Moumouni du Niger).



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



9. Principes du Concours

L'impartialité est la règle d'or du Concours. La nationalité d'un membre du jury ne peut être interprétée comme un élément de partialité de celui-ci. Le seul lien de rattachement à une équipe est l'appartenance au staff d'encadrement.

Il est formellement interdit à un membre quelconque d'une équipe de récolter et diffuser des informations sur une autre équipe. Aucun membre d'une équipe ne pourra assister aux rencontres des autres équipes lorsqu'elles sont dans la même poule. Cette règle qui s'applique également à l'occasion des demi-finales n'est pas de rigueur lorsqu'il s'agit des dernières rencontres de poule.

Pour conserver l'anonymat des équipes, elles seront désignées par des lettres qui leur seront attribuées à la cérémonie d'ouverture. Chaque équipe doit garder secret son identification.

La violation des principes du Concours sera sanctionnée soit par une pénalité, soit par une disqualification de l'équipe concernée. La sanction, qui sera prononcée proportionnellement à la faute, est à la discrétion du Comité d'Organisation. Aucun recours n'est ouvert contre celle-ci.

10. Prix et récompenses

Tous les participants recevront **des diplômes de participation et des ouvrages**. Les lauréats recevront **des bourses d'études, des stages et d'autres lots**. Les prix suivants seront décernés : 1^{ère} Meilleure Equipe, 2^{ème} Meilleure Equipe; Meilleur Plaidéur, Meilleur Mémoire et le Prix du Meilleur Article. Ces prix sont représentés par **des trophées**.

Le lauréat du Prix du Meilleur Article recevra **un trophée et un ordinateur portable**. Son article fera l'objet de publication.

Pour les deux compétitions, aucune récompense en argent n'est prévue.

11. Excursion

L'excursion permettra aux participants de découvrir la ville de **Yamoussoukro** (Capitale politique de Côte d'Ivoire) et de visiter **la Basilique Notre Dame de la Paix** (le plus grand édifice catholique du Monde) et la **Fondation Félix Houphouët-Boigny**.

12. Séjour des participants

Le séjour des participants, en ce qui concerne l'hébergement et la restauration des membres de l'équipe pendant la semaine de la compétition, est à la charge de l'Organisation. Le Comité définira les dates de prise en charge des participants.

13. Interprétation du règlement

Toute réclamation ou tout litige relatif à l'application du présent règlement et/ou à son interprétation sera soumis au Comité International.

Le Comité International se réserve le droit de compléter ou de modifier les règles du concours **à tout moment** sans contredire l'esprit du Concours.



CONCOURS INTERNATIONAL « GÉNIES EN HERBE OHADA »

Compétition universitaire de promotion du droit des affaires issu de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Initiée par l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire et Organisée par le Comité International « Génies en Herbe OHADA »



14. Contacts

Project Manager du Concours

Email : geniesenherbeohada@gmail.com

Tel : +225 03 53 32 73

Site web : www.concoursgho.org

